



nendazpanorama

N° 111 | JUILLET 2012

sommaire

NENDAZPOLITIQUE

Les décisions du conseil communal	2
Assemblée primaire de juin 2012	3

NENDAZENSEMBLE

Ecole enfantine/primaire : nouveautés	5
Organisation des classes enfantines et primaires	6
Organisation du C.O.	8
Congés et absences	8
Aide pédagogique hors classe	9
Liste des élèves	9
Orientation scolaire et professionnelle	9
Structure d'accueil	10
Patrouilleurs	11

NENDAZDURABLE

Collaboration interbourgeoise et gestion forestière	11
Esprit nature	12

NENDAZBOUGE

30 ans du Foyer Ma Vallée	14
Enjoy Nendaz	15
Info Nendaz Tourisme	16
L'automne en avant-première	17

NENDAZRÉTRO

40 ans d'élections du conseil communal	18
--	----

NENDAZPRATIQUE

Plan de scolarité 2012-13	22
Horaires transports scolaires	23
Agenda culturel 2012-2013	24

Édité par la commune de Nendaz
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz



edito

par Claudy Bourban

Le métier d'enseignant. Que de clichés n'ont pas été véhiculés à l'évocation de cette profession. La pause estivale est particulièrement propice à quelques allusions assassines, « t'es en vacances maintenant »...

Si autrefois les instituteurs valaisans n'exerçaient leur profession que six mois par année et avaient une autre activité le reste du temps pour compléter leur revenu ce n'est pas la seule différence qui sépare notre profession de la leur.

Le métier d'enseignant est un métier ancien, chargé de tradition, l'enseignant était celui qui, outre le savoir, transmet les valeurs fondamentales de la société. Mais la société change constamment; les techniques évoluent, les savoirs évoluent, les manières dont on accède au savoir évoluent, les attentes sociales évoluent. Et le rôle de l'enseignant s'en trouve modifié profondément.

Deux facteurs principaux apportent des changements considérables dans le métier d'enseignant.

En premier lieu les technologies de l'information et de la communication. Elles bouleversent les savoirs et l'accès aux savoirs, elles font que l'école n'est pas le seul lieu où l'on trouve le savoir, elles font que l'enseignant ne peut plus être seulement « celui qui sait et qui transmet à celui qui ne sait pas », mais qu'il devient un guide, un tuteur, qui accompagne l'élève dans l'accès au savoir.

Et en second lieu les conditions sociales de l'enseignement, les « élèves difficiles », les incivilités, les différentes formes de violences.

L'enseignant est au cœur de ces chan-

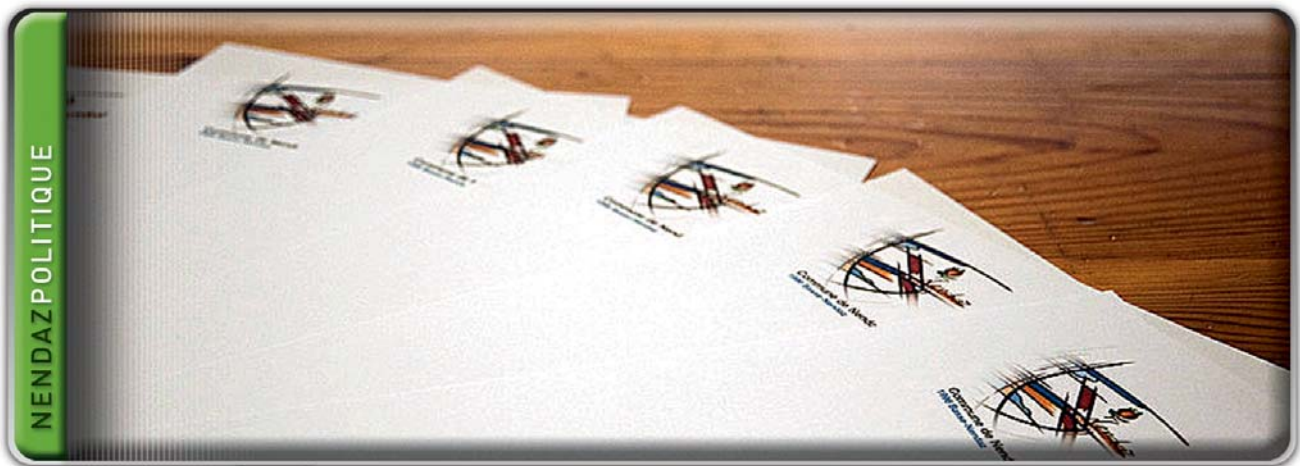
gements : il les vit, il les subit parfois, il les accompagne, il les anticipe. Et si le système éducatif change, ce n'est pas seulement pour des raisons qui lui sont extérieures : il lui faut changer en lui-même pour mieux répondre aux besoins de la société, et les enseignants sont alors les premiers agents des changements et des évolutions.

Les attentes de la société envers l'école et envers les enseignants évoluent aussi, et elles sont à la fois plus nombreuses, plus fortes, et plus complexes. Si on les traduit en une liste des compétences et aptitudes que devrait posséder les enseignants, on aboutit vite à une liste trop longue et impossible. La compétence d'un enseignant ne peut plus s'apprécier au niveau individuel, ni d'une manière figée. La compétence de l'enseignant est une compétence collective et évolutive. On attend d'une équipe d'enseignants, dans un établissement ou une école, qu'elle possède ses compétences. Et un enseignant ne peut posséder dès son entrée dans le métier l'ensemble des connaissances et des compétences pour toute sa carrière : il devra se former tout au long de sa carrière, continuer d'apprendre, garder cet appétit de connaissances et cette curiosité intellectuelle, qu'il ne pourra pas faire naître chez ses élèves s'il ne les possède pas lui-même.

L'entrée en vigueur de la loi de 2009 sur le Cycle d'Orientation, l'introduction progressive du Plan d'Etudes Romand et la loi en préparation sur l'enseignement primaire sont autant de défis à relever et d'occasions de montrer à nos concitoyens la grandeur de notre profession.

Bon été à tous.

Claudie Bourban,
directeur des écoles ■



les décisions du conseil communal 01.04 > 30.06.2012

Le Conseil communal s'est réuni à 7 reprises entre le 1^{er} avril 2012 et le 30 juin 2012. Voici un condensé des principales décisions arrêtées.

Dans le cadre de la réfection et de l'amélioration de la route des Mayens «Verrey – Lombarde», les travaux d'extension du réseau d'eau potable ont été retenus au budget 2012 pour un montant total (route et eau) de CHF 400'000.-. Suite à divers contrôles et travaux d'entretien effectués sur le réseau à l'intérieur du village de Verrey le projet initial a été légèrement modifié et le tracé prolongé d'environ 100ml pour atteindre 450ml au total. Cette adjonction doit permettre une meilleure alimentation du village de Verrey ainsi que la vidange, en toute sécurité, du réservoir de la Lombarde lors des travaux d'entretien. Le Conseil communal a examiné l'extension prévue du projet. Il a décidé d'octroyer à ce poste un crédit complémentaire de CHF 70'000.- afin de permettre la réalisation globale des travaux.

Le Conseil communal a décidé d'implanter un WC public dans le périmètre de la salle polyvalente à Haute-Nendaz. Cet objet sera aménagé dans le bâtiment du «Toko».

Les responsables des structures communales d'accueil ont réalisé une étude sur les besoins de prise en charge le matin, avant l'école. Les résultats obtenus sont positifs. Au vu de quoi le Conseil communal a décidé d'ouvrir les trois structures UAPE le matin, avant le début des classes, de 6h30 à 8h30.

Le Conseil communal a adopté le règlement intercommunal Nendaz/Veysonnaz, régissant le centre de secours et incendie de la Printse. Le texte en question a été présenté et accepté par le législatif des deux communes et sera prochainement transmis au Conseil d'Etat du canton du Valais pour homologation.

La décharge des «Eterpas» est cadastrée comme site pollué ne nécessitant ni surveillance ni assainissement. Elle a été aménagée pour accueillir des matériaux d'excavation propres. Les personnes en charge de son exploitation sont régulièrement confrontées aux entreprises qui remettent des déchets de construction non conformes. Ces matériaux doivent être refusés ce qui ne va pas sans causer quelques problèmes. Sur proposition de son service des «travaux publics» le Conseil communal a décidé de valider et de porter à la connaissance du public et des entreprises de la région le texte relatif aux prescriptions d'exploitation de la décharge pour matériaux d'excavation propres des Eterpas. Il mentionne :

- La Commune autorise les entreprises et les particuliers à mettre en dépôt de grandes quantités de matériaux d'excavation propres (terre, pierre). Les quantités supérieures à 100m³ doivent obligatoirement être annoncées auprès du service des Travaux publics.
- Les matériaux souillés par des hydrocarbures ou des déchets spéciaux doivent être transportés en plaine et remis à un preneur autorisé.
- Le dépôt d'autres matériaux comme par exemple les déchets de construction ou de démolition (briques, tuiles, béton, plâtre, bitume, etc.) est strictement interdit.
- La Commune peut refuser les déchets amenés par des entreprises, en raison des quantités produites, de la nature des déchets ou de la situation de l'entreprise.
- La Commune peut interdire l'accès au site des Eterpas aux usagers qui refusent de suivre les instructions du personnel en charge de la surveillance du site ou qui amènent intentionnellement ou par négligence des matériaux interdits.
- Toute infraction aux présentes dispositions et relevant du droit communal sera sanctionnée par le Conseil communal par une amende de CHF 50.- à CHF 1'000.- selon la gravité du cas, sans préjudice d'une action civile en dommages et intérêts.

PERSONNEL COMMUNAL

ENGAGEMENTS DE :

- M. Bertand Borgazzi, agent de police, domicilié à 1957 Ardon ;
- M. Bernard Devènes, teneur de cadastre, domicilié à 1996 Fey ;
- M. François Maytain, informaticien, domicilié à 1997 Sornard ;

DÉMISSION DE :

- M^{me} Corinne Mariéthoz, collaboratrice auprès du service administratif, domiciliée à 1997 Haute-Nendaz ;

DÉPART À LA RETRAITE :

- M^{me} Marie-Antoinette Coudray, domiciliée à 1950 Sion, à la fin de l'année scolaire 2011/2012 a quitté sa fonction d'enseignante enfantine au centre scolaire de Basse-Nendaz.

Le Conseil communal a décidé d'acquérir, des frères Pierre-Olivier et Frédéric Bourban, un niveau de parking soit 43 places de parc dans l'immeuble en construction à l'arrière de l'actuel poste de police à Haute-Nendaz. Il a également été décidé l'achat de 5 places extérieures.

EN SAVOIR PLUS → WWW.NENDAZ.ORG

assemblée primaire du 28 juin 2012

par Simon Germanier

25^e assemblée primaire depuis le début du 21^e siècle. Le président Francis Dumas, comme à son habitude, ouvre les délibérations à 20 heures précises, en saluant les citoyennes et citoyens présents (une quarantaine, en plus du conseil communal). L'ordre du jour proposé, faisant partie intégrante du fascicule de présentation des comptes 2011 distribué à tous les ménages, est adopté sans remarque.

Voici un bref tour d'horizon des objets traités.

1. Il est donné lecture, par le secrétaire communal, du procès-verbal de la dernière assemblée – celle du 20 décembre 2011 – qui est approuvé.
2. L'assemblée bourgeoise approuve à l'unanimité les comptes 2011 de la Bourgeoisie. Ceux-ci bouclent avec un excellent résultat : une marge d'autofinancement de CHF 142'525,24 ; des investissements nets de CHF 3'160,80 ; un excédent de revenus de CHF 91'164,44, correspondant à l'augmentation de la fortune au bilan se situant à CHF 1'328'925, 17 au 31 décembre 2011.
3. L'assemblée primaire approuve à l'unanimité les comptes 2011 de la Municipalité. Résultats positifs également : une marge d'autofi-

nancement de CHF 10'253'564,75 ; des investissements nets de CHF 13'981'181,46 ; augmentation de la fortune nette de CHF 4'894'130,09, fortune atteignant CHF 24'992'116.– au 31 décembre 2011. Le président commente rapidement ces comptes, notamment les postes présentant les plus gros écarts entre budget et comptes, ainsi que les indicateurs financiers révélant cette année un total de 24 points sur un maximum de 25. Bonne santé financière donc. Comme d'habitude l'expert-réviseur de la Fiduciaire Alpes Audit SA, Monsieur Stéphane Germanier,

donne lecture des conclusions du rapport de contrôle qui recommande lui aussi l'approbation des comptes.

4. Point suivant de l'ordre du jour : le Conseil communal demande l'autorisation d'emprunter un montant de 7,4 millions de francs destiné au financement des crédits d'engagement octroyés en vue de la construction de la salle de gymnastique polyvalente de Haute-Nendaz. Il faut se rappeler que les dits crédits d'engagement avaient été acceptés par l'assemblée primaire, le 22.12.2009, lors de la présentation





du budget 2010. Or il s'avère, aujourd'hui, peu judicieux de laisser ces sommes à charge de la liquidité ordinaire, ceci d'autant plus que les taux d'intérêts actuels sont historiquement bas. En application de l'article 17, lettre e, de la Loi sur les communes, l'assemblée accepte, à l'unanimité, la demande d'emprunt formulée.

5. Le Conseil communal demande aussi l'autorisation de vente d'un bien immobilier provenant de la succession de Madame Arthaud, de son vivant domiciliée à Haute-Nendaz. Le bien en question consiste en une propriété sise en bordure du Léman, à Coppet: faite d'une villa construite vers le début du 20^e siècle, d'un terrain de 2'696 m² équipé d'un petit port privé. La commune en est propriétaire pour moitié avec l'Etat du Valais. La villa est aujourd'hui libre de location. Par ailleurs les temps semblent favorables actuellement pour une réalisation par voie d'enchères. Le président rappelle brièvement le contexte dans lequel la commune est devenue propriétaire de cette parcelle, de même que d'autres biens partiellement réalisés déjà. Concrètement, une vente doit être approuvée par l'assemblée primaire en vertu des dispositions de l'article 17, lettre g, de la Loi sur les communes. Dite autorisation est accordée, à l'unanimité. La commune va pouvoir ainsi initier les démarches nécessaires en collaboration avec les services concernés de l'Etat du Valais.

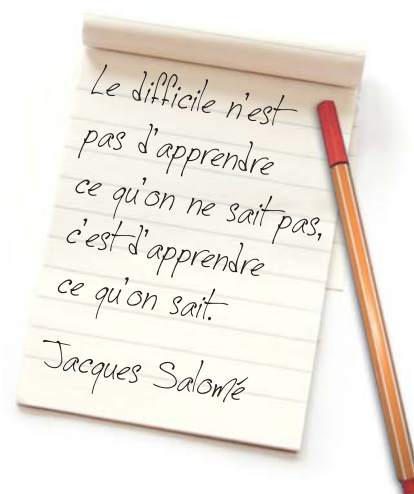


6. Dans le numéro 109 du Nendaz Panorama, en décembre 2011, (voir page 10) le service de la sécurité annonçait un projet de fusion des corps de sapeurs-pompiers de Nendaz et de Veysonnaz et la création d'un CSI Printse (Centre de Secours Incendie). Pour ce faire, les deux conseils communaux ont élaborés un «règlement intercommunal du 1^{er} janvier 2013» dont l'intégralité a fait l'objet de publication dans le fascicule présentant les comptes 2011. Le président relève que l'assemblée primaire de Veysonnaz s'est déjà prononcée favorablement sur la question le 18 juin dernier. Après présentation, l'assemblée primaire approuve, en deux temps (examen dans la globalité, puis approbation du texte) et à l'unanimité, ce nouveau règlement.

7. Puis l'assemblée se termine avec les habituels «Divers». Où la parole est peu demandée. Le président Francis Dumas fait un rapide tour d'horizon des principaux chantiers communaux en cours, ainsi que des incertitudes qui catalysent les attentions depuis quelques temps: conséquences de l'acceptation de l'initiative limitant désormais la construction de résidences secondaires, ainsi que des effets de la récente révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Hormis ces sujets, deux citoyens demandent la parole: pour une question relative aux mensurations

fédérales et une autre relative à l'entretien des WC publics de villages.

L'assemblée est suspendue à 20 heures 45.





école enfantine/primaire: nouveautés pour la rentrée 2012-13

par Marie-Cathy Constantin

La rentrée scolaire 2012-2013 marquera l'introduction du Plan d'Etudes Romand (PER) dans les classes enfantines, 3^e et 4^e primaire et ce pour toutes les disciplines.

Le Plan d'études romand offre aux sept cantons romands, la possibilité de s'assurer que les différents cursus d'études contribuent tous à la construction d'une culture partagée par l'ensemble des élèves. Il définit ce que les élèves doivent apprendre.

Outre les objectifs des domaines disciplinaires, le Plan d'études romand définit également les attentes fondamentales en termes

- de formation générale qui rend visible des apports éducatifs et met en évidence l'importance d'initier les élèves, futurs citoyens, à la complexité du monde, à la recherche et au traitement d'informations variées et au débat
- de capacités transversales qui permettent à l'élève d'améliorer sa connaissance de lui-même et d'optimiser ses apprentissages.

En parallèle, des nouveaux Moyens d'Enseignement Romand (MER) seront introduits dans ces degrés.

L'école enfantine verra l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement:

- de français avec la collection « Dire, lire, écrire »
- de mathématiques
- d'environnement

- d'éducation nutritionnelle « Senso5 »

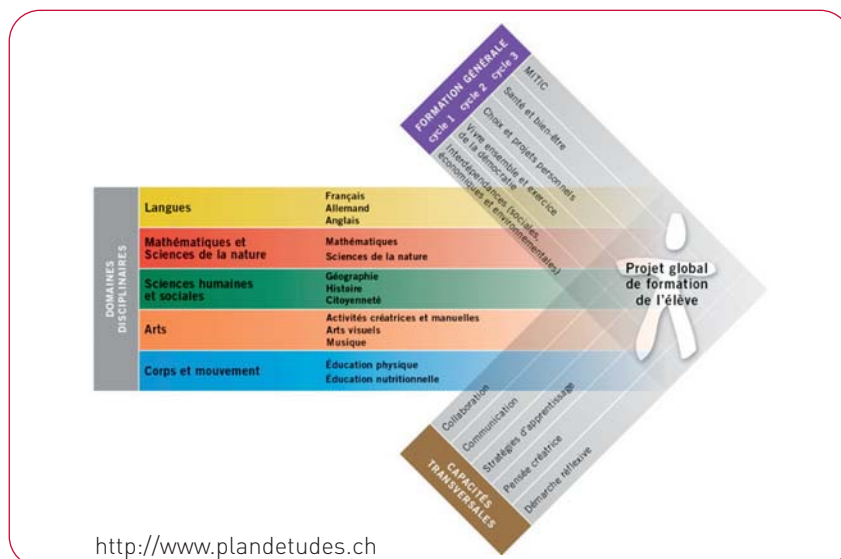
Les classes de 3^e et 4^e primaire verront l'arrivée:

- de nouveaux moyens d'enseignement:
 - de français avec la collection « L'île aux mots »
 - de géographie composés de diverses séquences sur les thèmes de l'habitat, des loisirs, de l'approvisionnement et des échanges
 - d'histoire composés de séquences telles que comprendre le travail de l'historien et de l'archéologue, à la découverte de l'homme du Paléolithique, du Néolithique, de l'Âge des métaux et de l'Epoque Romaine
 - de sciences composés de séquences sur les thèmes de l'eau, l'air, l'électricité, équilibre et levier,

corps humain, ombres et lumières, animaux, végétaux

- d'éducation nutritionnelle « Senso5 »
- d'un dossier d'évaluation comprenant les résultats chiffrés ainsi que l'appréciation de l'attitude de l'élève complètera les informations du livret scolaire.

Il est certain qu'un tel bouleversement des pratiques demandera du temps, de la motivation, de la patience, des réajustements et de la collaboration. Après avoir participé activement aux séances d'informations mises en place par le Service de l'Enseignement au cours de la dernière année scolaire, les enseignants de Nendaz sont motivés et prêts à relever ce défi.



organisation des classes enfantines et primaires

par Marie-Cathy Constantin

CENTRE SCOLAIRE DE HAUTE-NENDAZ

N° de téléphone

- Centre scolaire de Haute-Nendaz
027 289 56 79
- Classe enfantine du Praplan
027 288 58 80
- Classe enfantine de la Cure
027 288 21 09
- Classe ACM de la Cure
027 288 21 10

Horaire de classe

- Centre scolaire de Haute-Nendaz et la Cure :
Matin : de 08h30 à 11h30
Après-midi : de 13h30 à 16h30
- Classe enfantine du Praplan :
Matin : de 8h40 à 11h40
Après-midi : de 13h40 à 16h40

Organisation des classes

- 1^{re} et 2^e enfantine du Praplan :
Corbaz-Fournier Emmanuelle
- 1^{re} et 2^e enfantine de la Cure :
Fournier Danièle

Les élèves de 1^{re} année enfantine ont classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin.

Les élèves de 2^e année enfantine ont classe les lundis, mercredis et vendredis matin ainsi que les mardis et jeudis toute la journée.

- 1^{re} primaire : Carthoblaz Micheline et Broccard Eliane

Les élèves de 1^{re} année primaire ont congé le mercredi matin **ou** le vendredi après-midi toute l'année selon la liste transmise par les enseignantes en début d'année de même le mardi après-midi à partir du 12 mars 2013.

- 2^e primaire : Cordova Catherine

Les élèves de 2^e année primaire ont congé le mardi après-midi **ou** le mer-

credi matin toute l'année selon la liste transmise par l'enseignante en début d'année de même que le vendredi après-midi à partir du 15 mars 2013.

- 3^e primaire : Theytaz Cécile
- 4^e primaire : Fournier Patrice et Glassey Simon
- 5^e primaire : Theytaz Pierre
- 6^e primaire : Genolet Gérard et Fournier Jacques-Antoine
- Cours ACM – ACT : Conti Francine



CENTRE SCOLAIRE DE LA BIOLETTE À BASSE-NENDAZ

N° de téléphone

- Centre scolaire de la Biolette
027 289 56 77

Horaire de classe

- Matin : 08h30 à 11h30
- Après-midi : 13h30 à 16h30

- 1^{re} primaire : Glassey Marie-Antoinette et Clerc Anne

Les élèves de 1^{re} année primaire ont congé le vendredi après-midi toute l'année de même que le mercredi matin dès le 20 mars 2013.

- 2^e primaire : Lang Anne

Les élèves de 2^e année primaire ont congé le lundi après-midi **ou** le jeudi après-midi toute l'année selon la liste transmise par l'enseignante en début d'année de même que le vendredi après-midi dès le 15 mars 2013.

- 3^e primaire : Délèze Marie-Danielle
- 4^e primaire : Bornet Alain et Glassey Simon
- 5^e primaire : Lathion Fabienne et Glassey Simon
- 6^e primaire : Charbonnet Manu, Fournier Jacques-Antoine
- Cours ACM – ACT : Crettenand Simone et Conti Francine

Organisation des classes

- 1^{re} et 2^e enfantine : Fournier Joëlle et à déterminer
- 1^{re} et 2^e enfantine : Hugo Véronique

Les élèves de 1^{re} année enfantine ont classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin.

Les élèves de 2^e année enfantine ont classe les lundis, mercredis et vendredis matin ainsi que les mardis et jeudis toute la journée.



CENTRE SCOLAIRE D'APROZ

N° de téléphone

- Centre scolaire d'Aproz
027 289 56 75
- Classe enfantine d'Aproz
027 289 56 78

Horaire de classe

- Matin : 08h30 à 11h30
- Après-midi : 13h30 à 16h30

Organisation des classes

• 1^{re} et 2^e enfantine : Bornet Patricia

Les élèves de 1^{re} année enfantine ont classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin.

Les élèves de 2^e année enfantine ont classe les lundis, mercredis et vendredis matin ainsi que les mardis et jeudis toute la journée.

• 1^{re} et 2^e primaire : Fournier Michel et Pitteloud Marie-Françoise

Les élèves de 1^{re} année primaire ont congé le lundi après-midi toute l'année de même que le mardi après-midi dès le 12 mars 2013.

Les élèves de 2^e année primaire ont congé le jeudi après-midi toute l'année de même que le mardi après-midi jusqu'au 20 novembre 2012 y compris.

• 3^e et 4^e primaire :

Filliez Pierre-André
et Pitteloud Marie-Françoise

• 5^e et 6^e primaire : Clerc Agnès et Pitteloud Marie-Françoise

• Cours ACM – ACT : Guntern Céline



CENTRE SCOLAIRE DE BAAR

N° de téléphone

- Centre scolaire de Baar
027 289 56 76

Horaire de classe

- Matin : 08h35 à 11h45
- Après-midi : 13h30 à 16h20

matin, les jeudis toute la journée ainsi que les mardis après-midi dès le 24 janvier 2013.

• 1^{re}, 2^e et 3^e primaire : Constantin Marie-Cathy, Broccard Eliane et Fournier Jacques-Antoine

Les élèves de 1^{re} année primaire ont congé le lundi après-midi jusqu'au 19 novembre 2012 de même que le vendredi après-midi pendant toute l'année.

Les élèves de 2^e année primaire ont congé le lundi après-midi à partir du 11 mars 2013 de même que le mercredi matin toute l'année.



Organisation des classes

• 1^{re} et 2^e enfantine : Délèze Fanny et Fournier Laura

Les élèves de 1^{re} année enfantine ont classe les lundis, mardis et vendredis matin ainsi que les jeudis toute la journée.

Les élèves de 2^e année enfantine ont classe les lundis, mardis et vendredis

COURS D'APPUI PÉDAGOGIQUE INTÉGRÉ

Ces cours seront assurés dans les différents centres scolaires par :

- Fournier Raymonde et Genolet Marie-Cécile

CATÉCHÈSE

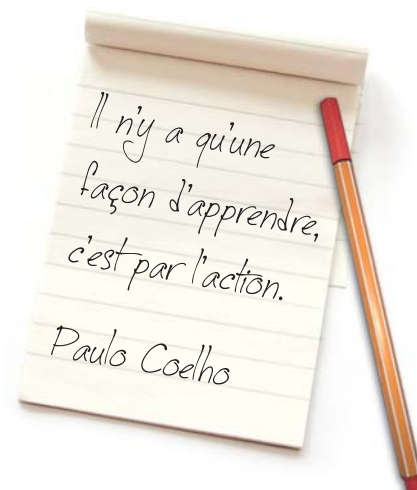
Dans les classes primaires, les cours d'enseignement religieux seront assurés par :

- L'abbé Bertelleto Léonard, Fendrych Nadia, Fournier Soraya, Palazzo Monique, Glassey Jean-Philippe et Fendrych Martin

REMARQUES PARTICULIÈRES

L'organisation des « activités complémentaires » pour les classes de 1^{re} et 2^e primaire qui en disposent peut être faite de diverses manières : enseignement alterné, appuis aux élèves en difficulté voire combinaison des deux.

Les titulaires des classes de 6^e primaire ainsi que les enseignants qui effectuent leur formation d'anglais bénéficient de demi-journées de décharges pour l'exécution des diverses tâches fixées par une décision du Conseil d'Etat.



organisation du cycle d'orientation

par Marie-Cathy Constantin

N° de téléphone

- 027 289 56 70

Horaire de classe

- Matin : 07h55 à 11h30
- Après-midi : 13h50 à 16h20

Organisation des classes

Personnel enseignant titulaire :

- 1C01 M. Bollin Vincent
- 1C02 M^{me} Dénéreaz Marie-Paule
- 1C03 M. Wicky Michel
- 2C01 M. Fournier Yvan
- 2C02 M. Maret Jean-Daniel
- 2C03 M^{me} Glassey Vinciane
- 2C04 M. Bagnoud Pierre-Michel
- 3C01 M. Broccard Jacques
- 3C02 M. Fournier Antoine
- 3C03 M^{me} Délèze Monique

Professeurs spécialisés ou auxiliaires :

- M. Bourban Claudy
- M. Clerc Benoît
- M^{me} Crettenand Annabelle
- M^{me} Fournier Mireille
- M. Fournier Thomas

M. Künzi Christian
M^{me} Lathion Caroline
M. Métrailler Serge
M. Praz Manu
M^{me} Porcellana Muriel
Professeur d'éducation physique :
à déterminer
Enseignant spécialisé :
à déterminer
Professeur de branches spécifiques :
à déterminer

Enseignement spécialisé :
Fournier Antoine

Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à s'annoncer auprès de la direction des écoles.

Direction des écoles

• Directeur

M. Bourban Claudy
Tél. prof. 027 289 56 70
Tél. port. : 078 746 94 44

• Adjointe à la Direction des écoles enfantines et primaires

M^{me} Constantin Marie-Cathy
Tél. prof. : 027 289 56 74
Tél. port. : 079 779 58 42

• Secrétariat

M^{me} Arona Anne-Marie
Tél. prof. : 027 289 56 72
Une permanence est assurée les matins de classe de 7h30 à 8h00 ainsi que les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 16h30.

Orientation scolaire

M^{me} Dettwiler-Lorétan Isabelle
Tél. prof. : 027 289 56 74
La permanence est assurée le jeudi matin.

congés et absences

par Marie-Cathy Constantin

D'après le règlement concernant les mesures disciplinaires et pénales applicables dans le cadre de la scolarité obligatoire, des congés individuels peuvent être accordés pour de justes motifs :

- par le maître pour une durée d'une demi-journée,
- par la commission scolaire, respectivement la direction des écoles jusqu'à neuf demi-journées de classe effectives,
- par l'inspecteur, de dix à vingt-sept demi-journées de classe effectives,
- par le département au-delà de vingt-sept demi-journées.

Les demandes sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la Direction des écoles. Le préavis du maître ou du titulaire est requis.

Pour la planification de leurs vacances, les parents sont priés de respecter le plan de scolarité.

Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

Les parents se doivent d'annoncer l'absence de leur enfant AVANT LE DÉBUT DE LA CLASSE.

Un certificat médical ou d'autres pièces justificatives peuvent être exigées.

Toute absence injustifiée est passible de sanction.



aide pédagogique hors classe

par Marie-Cathy Constantin

L'aide pédagogique hors classe est destinée à apporter une aide personnalisée à des élèves en difficulté lors de la réalisation de leurs tâches à domicile.

Aider un enfant en difficulté scolaire, c'est partager son savoir, ses stratégies, ses «trucs et astuces» afin d'avancer ensemble toujours un peu plus loin sur le chemin de la compréhension et de la connaissance.

Depuis cinq ans, pas moins d'une trentaine d'enfants sont pris en charge chaque année par cette structure qui

apporte un réel soutien aux élèves, aux familles et aux enseignants. Nos plus sincères remerciements vont aux personnes qui les ont accompagnés.

Mais, l'aide pédagogique hors classe ne peut fonctionner sans un nombre suffisant de personnes ressources. Les années qui passent ont érodé la motivation des premiers jours. Certaines ont quitté Nendaz, d'autres n'ont pas souhaité reconduire leur mandat et il devient de plus en plus difficile de trouver des personnes pour accompagner nos jeunes en difficultés scolaires.



Nous avons besoin de vous

Si vous êtes étudiants, parents, grands-parents, enseignants, que vous disposez d'un peu de temps et que vous désirez partager vos connaissances et vos compétences vous pouvez contacter M^{me} Constantin M-Cathy par téléphone au 079 779 58 42 ou par mail à l'adresse suivante: marie-cathy.constantin@ecolenendaz.ch.

liste des élèves par classes

par Marie-Cathy Constantin

Les listes d'élèves par classes sont à disposition du public, pour consultation, au bureau communal dès le **16 août 2012**. Ce dernier est ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.

Les listes concernant les classes enfantines et primaires sont à demander au guichet du secrétariat communal. Les listes relatives au Cycle d'orientation sont affichées dans le hall d'entrée.



orientation scolaire et professionnelle

par Isabelle Dettwiler-Lorétan, conseillère en orientation

Cette année les élèves de 1^{re} ont bénéficié du cours éducation des choix et de la visite du salon des métiers. Ces stimulations, soutenues avec cœur par les titulaires, lancent les jeunes plus tôt dans la course du choix professionnel. La permanence d'orientation du CO Nendaz a pu compter sur la collaboration des enseignants et de la direction pour offrir aux parents et élèves de 2^e et 3^e, un espace de réflexion individuel sur la question cruciale du «devenir» une fois la scolarité obligatoire terminée. Ce passage hautement initiatique se fait dans la plus grande discrétion. Et

pourtant la transition entre une école obligatoire et un monde où l'on construit son avenir sans filet, est une étape clé de l'existence. Nous aurions tout à gagner d'en faire un moment réfléchi de transmission de valeurs pour que le flambeau d'une cohérence socio-économique soit repris à l'avenir. Nos jeunes sont intéressés à se former même si certains doutent parfois. L'apprentissage, quand les places existent, reste un choix fréquent. Il est dommage que certaines procédures de grandes entreprises soient un réel parcours du combattant mais aussi que des

écoles de métier ne puissent ouvrir plus de classes malgré des candidatures intéressantes. Quel message leur faisons-nous là? Après les avoir stimulés à choisir et agir, ceux qui sont prêts devraient attendre plutôt que d'avoir la possibilité d'atteindre leur majorité en étant insérés dans une formation? Notre destin sera lié au leur. Ce qu'ils réalisent avec succès, crée une base de confiance en eux et en la société. N'est-ce pas une qualité que nous souhaitons leur transmettre dans le monde en mutation qui se dessine? Posons-nous la question de la transition et de la

volonté d'insertion sous l'angle des valeurs essentielles.

Choix des élèves à notre connaissance

Parmi les 68 élèves en fin de scolarité obligatoire, 13 ont décidé de faire une 3^e CO sur place, 1 une 4^e dans le Haut-Valais, et 5 ont opté pour une solution intermédiaire (séjour au pair, linguistique, semestre de motivation). Les apprentissages retenus cette année sont les suivants :

Apprentissage dual : 24 élèves (formation initiale en 2 ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou formation initiale de 3 ou 4 ans avec certificat fédéral de capacité (CFC).

- 1 : Assistante dentaire
- 1 : Carreleur
- 1 : Electricien de réseau
- 5 : Employé-e de commerce
- 1 : Ferblantier
- 2 : Forestier-Bûcheron
- 2 : Gestionnaire du commerce de détail (vente)

- 2 : Installateur électricien
- 1 : Mécanicien en maintenance
- 1 : Mécatronicien, véhicule léger
- 2 : Menuisier
- 2 : Opticienne
- 1 : Polymécanicienne
- 1 : Projeteur en technique du bâtiment (dessin) option Chauffage
- 1 : Spécialiste en restauration

Je tiens à remercier encore une fois les patrons pour leur important travail éducatif.



Apprentissage en école de métier :

l'école de commerce en fait partie car elle délivre après 4 ans d'étude une maturité professionnelle commerciale.

- 2 : Elèves à l'Ecole de commerce (EC) Sion,
- 1 : Gestionnaire en intendance à l'Ecole professionnelle service communautaire, (EPSC)
- 1 : Informaticien-Electronicien à l'Ecole des métiers du Valais (EMVs)

Ecoles post obligatoire

Les écoles suivantes ont été choisies après le CO par :

- 6 élèves : Ecole pré-professionnelle (EPP) Sion, consolidation des bases scolaires.
- 9 élèves : Ecole de culture générale (ECG) Sion.
- 25 élèves : Collège (y inclus les 2^e).

Que le succès leur donne des ailes ainsi qu'à leurs proches.

structure d'accueil pour les enfants

par Marie-Cathy Constantin

UAPE

Depuis l'an passé, trois structures d'accueil pour écoliers offrent aux parents un service de prise en charge en dehors des horaires scolaires. Cette année scolaire ce ne sont pas moins de 115 enfants tous villages confondus qui ont fréquenté l'UAPE.

Le travail des personnes responsables de l'encadrement représente un défi au quotidien. Tout au long de l'année, Nathalie, Jeanine, Mythé, Delphine, Evelyne, Sohela, Isabel et Chantal, ont donné de leur personne pour assurer un cadre convivial et sécurisant ainsi que des activités de qualité à ces têtes blondes, rousses, noires et brunes.

MERCI à vous toutes pour votre sérieux, votre disponibilité et votre engagement pour le bien-être des enfants de notre commune.

Pour répondre toujours mieux aux attentes et aux besoins des parents,



après l'ouverture d'une UAPE à Aproz l'an passé, **la rentrée 2012 verra l'ouverture des trois structures le matin de 6 h 30 à 8 h 30.**

Horaire d'ouverture

UAPE de Haute-Nendaz, de la Cretaz et d'Aproz :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 6 h 30 à 8 h 30 et de 11 h 30 à 18 h 30
- mercredi de 6 h 30 à 18 h 30.

Vacances scolaires à Haute-Nendaz uniquement :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 6 h 30 à 18 h 30.

Remarques : la responsable de l'UAPE gère les horaires d'ouverture en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Vous trouverez le règlement ainsi que le formulaire d'inscription à l'adresse www.nendaz.org/uape.

Structure d'accueil des élèves du CO

Depuis l'année scolaire 2007-2008, la Commission Scolaire a mis en place une structure d'accueil pour certains élèves fréquentant le Cycle d'Orientation de Basse-Nendaz.

Nous avons décidé de limiter les trajets en bus durant la pause de midi en supprimant le trajet Basse-Nendaz/Bieudron. Ces élèves sont accueillis à la Maison paroissiale avec un encadrement professionnel de 11 h 30 à 13 h 45 pour le repas, un temps de loisirs et un temps d'étude.

Cette démarche sera renouvelée pour l'année scolaire 2012-2013. La priorité est donnée aux élèves de Bieudron/Cor ainsi qu'aux enfants fréquentant déjà nos structures (ex. UAPE). Cette

année, nous disposons de suffisamment de places pour d'autres élèves intéressés. ■

Pour tous renseignements complémentaires

E-mail : uape@ecolenendaz.ch
N° de téléphone : 027 288 32 12
Tous les jours entre 16h30 et 18h30.

EN SAVOIR PLUS
WWW.NENDAZ.ORG/UAPE

patrouilleurs

par Marie-Cathy Constantin

Un MERCI tout particulier aux bénévoles d'Igier et de la Poya qui, tout au long de l'année, ont assuré la sécurité des enfants aux traversées « dangereuses » de routes.

Pour l'année scolaire qui s'annonce, nous sollicitons à nouveau votre collaboration pour Igier et la Poya. Si vous avez des disponibilités, merci de vous annoncer auprès de la Commission Enseignement et Formation ou de la Direction des écoles.

Si de nouveaux groupes de parents souhaitent s'organiser et mettre en place un service de patrouilleurs, ils bénéficieront d'un soutien communal comprenant, la formation donnée par les agents de la police communale, le matériel ainsi que les assurances.

Pour toutes questions ou demandes complémentaires, veuillez vous adresser à la Direction des écoles. ■





collaboration interbourgeoisiale et gestion forestière

par Ecoforêt

En date du 31 octobre 2011, le service forestier de Nendaz-Isérables représenté par Ecoforêt ainsi que le triage forestier de Conthey-Ardon-Vétroz, représenté par la Bourgeoisie de Conthey, ont apposé leurs signatures dans le cadre d'une convention de partenariat regroupant l'ensemble des activités liées à la gestion forestière.

En effet depuis les allègements budgétaires de 2003, les différents services concernés généraient déjà quelques collaborations épisodiques dans les différentes phases de l'exploitation forestière. Avec la mise en place en 2008 des contrats de prestations liant le canton du Valais et les triages, il devenait impératif de consolider et d'intensifier ce mode de collaboration.

Les responsables de triage, soit M. Philippe Fournier pour Ecoforêt et M. Christophe Duc pour Conthey, ainsi que les gardes forestiers respectifs, ont élaboré une convention de partenariat ayant pour but de mettre en valeur les synergies développées et d'officialiser cette collaboration entre les partenaires.

Elle vise à maintenir les emplois ainsi qu'un niveau de prestations de premier ordre, à fournir des prestations de tiers de qualité et d'optimiser les importants investissements en machines que requiert l'industrie forestière.

Pour l'avenir, elle vise à :

- intensifier la valeur ajoutée du bois indigène par la mise en place de point de vente.
- mettre en commun des ressources humaines et des moyens mécaniques.
- établir une base pour les équipes forestières dans le cadre des activités de plaine.
- une gestion commune du patrimoine forestier.
- mettre en place une équipe performante et dynamique capable d'assumer l'ensemble des activités forestières avec des machines et du matériel adéquat.

Cette convention intervient uniquement dans la gestion forestière. Les bourgeoisies gardent leur autonomie dans la gestion de leur patrimoine.

Conthey-Vétroz-Ardon

- 5 personnes durant la bonne saison
- 3 personnes en hiver
- 27 ha en contrat de prestations
- 4 ha en biodiversité
- Equipement machines
 - Muli F575
 - 1 porte outils

Chiffres d'affaires
CHF 1'000'000.00



Ecoforêt

- 27 personnes durant la bonne saison
- 15 personnes en hiver
- 60 ha en contrat de prestations
- 10 ha en biodiversité
- Un équipement machines important
 - 2 tracteurs porteurs
 - 1 rétro processeur
 - 1 déchiqueteuse mobile
 - 1 installation de sciage
 - 1 chargeuse à pneu

Chiffre d'affaires
CHF 3'000'000.-



Les responsables du triage Ecoforêt et Conthey sont à votre disposition pour un devis ou tout autre renseignement sur la forêt, la gestion de cette dernière, l'utilisation du bois indigène. Son utilisation dans les différents secteurs d'activités de la construction, des aménagements urbains et dans le bois énergie.



EN SAVOIR PLUS
WWW.ECOFORET.CH

esprit nature

Objectif zéro déchet
dans les ruelles de nos villages





le Foyer Ma Vallée fête ses 30 ans

par Freddy Fournier

Le Foyer Ma Vallée fête ses 30 ans d'existence et inaugure un tout nouvel espace dédié à l'animation

Et oui, qui l'eut crû? Le Foyer Ma Vallée est un jeune trentenaire qui va fêter le 22 septembre prochain ses 30 ans d'existence.

C'est en effet dans le courant de l'année 1982 qu'ont été accueillis les premiers pensionnaires dans notre maison.

Les statuts de l'époque mentionnaient: «Il s'agit d'une institution d'utilité publique fondée par la commune de Nendaz et destinée à accueillir dans la mesure du possible des personnes du 3^e âge ne demandant pas de soins hospitaliers».

Depuis lors, pas mal de choses ont évolué, la maison de retraite de l'époque a terminé sa mue pour devenir aujourd'hui un home médicalisé. Après avoir effectué un travail remarquable durant 10 ans, la communauté des révérendes sœurs Ursulines a passé le relais à la fin de l'année 1991 à du personnel laïc sous le couvert d'un service communal. Puis plus tard, dès 2005, la Fondation EMS Foyer Ma Vallée a été constituée. Enfin, en 2007, le bâtiment a fait l'objet d'un important agrandissement ce qui a permis d'augmenter la capacité d'accueil à 40 lits.

Il convient ici de reconnaître la justesse du choix de l'autorité de l'époque

pour définir l'endroit pour exploiter un home pour personnes âgées. En effet, sa position au cœur du territoire communal s'avèrera tout de suite comme idéal. Il permettra à nos aînés de demeurer au milieu des leurs et des centres d'intérêts: à deux pas de l'église, de l'école, de la poste, du magasin et du bistrot, pourquoi pas. Une meilleure intégration à la population ne pouvait se trouver.

Cet anniversaire coïncide également avec l'inauguration du nouvel espace dédié à l'animation, car notre maison se veut avant tout un lieu de vie. Nous souhaitons donc mettre l'accent sur l'animation et ainsi faciliter les rencontres intergénérationnelles au travers de l'accueil des enfants des crèches et des écoles et l'organisation de manifestations avec les sociétés locales (chorales, fanfares, etc.).

Notre conseil de fondation a donc décidé de réaliser des travaux de transformation de la terrasse afin de mettre à disposition de nos aînés un lieu d'animation vivant et chaleureux.

Par ailleurs, l'équipement de notre jardin d'agrément sis à l'arrière de l'EMS va être complété par la construction d'une buvette. Ainsi, tout prochainement les pensionnaires et les visiteurs pourront partager une boisson ou une glace à l'ombre des parasols.

Ces investissements importants ont pu être réalisés avec l'appui de généreux donateurs qui portent un intérêt bienveillant au Foyer Ma Vallée. Qu'ils trouvent ici nos sincères remerciements.

Afin de marquer ce jubilé comme il se doit, toute la population est invitée à se retrouver **le samedi 22 septembre prochain, dès 11 h**, afin de partager un moment en toute convivialité.

A l'occasion de cette fête, nous souhaitons que le Foyer Ma Vallée puisse demeurer un havre de paix, pour nos aînés, intégré au village et à la vie publique. C'est notre vœu pour cet anniversaire.



Enjoy Nendaz

par Mireille Millier-Bourban

Le projet Enjoy Switzerland à Nendaz touchera bientôt à sa fin. Prévu pour une durée de deux ans, ce projet fédérateur, coaché par Suisse Tourisme, a permis de :

- Associer plusieurs partenaires locaux, de secteurs d'activités différents, autour de projets communs,
- Démontrer l'importance de l'amélioration de notre produit «Nendaz» afin de fidéliser nos hôtes et nos propriétaires,
- Sensibiliser les acteurs principaux du tourisme local à l'accueil et à l'élaboration de prestations de qualité pour nos hôtes.

Il s'agit désormais de définir comment continuer dans l'esprit de cette démarche afin que l'attractivité de Nendaz ne cesse de croître pour ses habitants et ses hôtes.

Une mise en valeur de nos bisses

L'automne passé, le départ du Bisse du Milieu en station a été totalement réaménagé. Ces travaux ont eu pour but de permettre aux promeneurs de repérer le bisse plus facilement, mais aussi de créer un espace convivial.

Pour continuer cette valorisation de nos promenades sur les bisses, des totems ont été mis en place. Ils sont composés de cubes des différentes essences de bois qui peuplent nos forêts (le mélèze, l'arolle et le sapin). Sur chacun, le nom du bisse est inscrit en français et en patois. Ces totems représentent des cairns, la signalétique de nos ancêtres, habituellement représentés par un empilement de pierres.

Pour les bisses les plus utilisés par les promeneurs, un panneau d'information indique les curiosités à découvrir sur la balade, avec une petite explication sur le bisse lui-même et une sensibilisation au comportement à adopter le long des bisses.

Lors des grands croisements avec une route, des petites bornes en bois avec l'inscription « bisse » ont été ajoutées, permettant ainsi d'éviter une quelconque hésitation sur le chemin à poursuivre.

Une station plus colorée et accueillante

Enjoy Nendaz a collaboré avec la Commune au développement de l'aménagement des espaces verts et des fleurs en station. Au vu de l'écho positif rencontré l'été passé, l'aménagement d'espaces fleuris a été reconduit cette année au rond-point et a été élargi aux secteurs de la télécabine, du centre sportif ainsi qu'au départ du bisse du milieu. La Commune a également réitéré l'arborisation de la place du Square.

Une signalétique pour les piétons

Une signalétique a été mise en place dans la station pour guider les piétons vers trois centres névralgiques : télécabine – centre sportif / funiculaire – office du tourisme. Ces points sont signalés par des pictogrammes sur les panneaux indicateurs blancs avec un piéton.

Cette mesure a été mise en place pour faire connaître les différents chemins piétons utilisables dans la station et inciter un maximum de visiteurs à se déplacer sans leur voiture.



Info Nendaz Tourisme

par Beat Eggel et Sébastien Epiney

Renouvellement de la clientèle nécessaire

Nendaz a pu augmenter son volume touristique ces dernières années en particulier grâce à une stratégie de diversification. Les augmentations sont principalement venues de pays comme la France, la Grande-Bretagne et les pays de l'Europe de l'Est. Cependant, cette diversification ne suffit aujourd'hui plus. En effet, la majorité des pays d'où proviennent nos hôtes se trouve en zone Euro marquée par des difficultés économiques et financières. De plus, l'appréciation du Franc suisse par rapport à la monnaie européenne pénalise notre tourisme. Cette situation nous a amené à diversifier encore plus nos activités de promotion. Pour ce faire, nous avons débuté quelques activités marketing dans les pays nordiques, au Danemark, en Suède, Norvège et Finlande (tous hors zone Euro sauf la Finlande), en collaboration avec Suisse Tourisme et Valais Tourisme.

D'autre part, nous continuons et intensifions les actions entreprises en Europe de l'Est, en particulier en Tchéquie, Pologne, Russie et Ukraine. En cette période économiquement défavorable, il convient également de maintenir une présence importante dans toutes les régions traditionnellement porteuses comme la Suisse, l'Allemagne et le Bénélux.

Nous restons aussi attentifs aux mesures prises par Suisse Tourisme et/ou Valais Tourisme sur les marchés d'Asie en forte augmentation dans les villes et stations suisses les plus connues. Cependant, Nendaz ne dispose actuellement ni des ressources financières ni d'une attractivité suffisante pour attirer ce type de clients, demandeurs des sites les plus prestigieux.

Durant le printemps 2012, Nendaz Tourisme a participé à différents voyages promotionnels organisés par Suisse Tourisme et coordonnés par Valais Tourisme. Ces workshops sont l'occasion de rencontrer et de pro-

mouvoir Nendaz auprès de journalistes ou professionnels du voyage. Ils constituent un élément important de la stratégie marketing de Nendaz Tourisme pour faire connaître notre destination.

D'avril à juin 2012, le département marketing de Nendaz Tourisme a participé aux voyages suivants :

- Wallis on Tour en Allemagne : Hambourg, Berlin, Stuttgart et Munich
- Valais Road Show en Scandinavie (Danemark, Norvège, Finlande et Suède) : Copenhague, Oslo, Helsinki et Stockholm
- Workshop à Prague (République Tchèque).



Adeline Favre, collaboratrice marketing, lors du workshop de Prague.

Ces événements se déroulent en soirée, la journée étant dédiée au déplacement entre les différentes villes. Les invités sont habituellement accueillis avec des produits valaisans. Ensuite, les représentants des destinations font une courte présentation, suivie d'ateliers de discussions individuelles permettant d'approfondir certains sujets avec les plus intéressés. La soirée se termine traditionnellement par un repas valaisan.



Beat Eggel, responsable marketing, lors de la promotion en Scandinavie.

Un engagement politique qui paie

En juin dernier, le parlement valaisan a accepté la loi sur la création de la société de promotion «Valais/Wallis Promotion». Cette nouvelle entité va regrouper les efforts de promotion de Valais Tourisme, de la Chambre valaisanne d'agriculture, de la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie, ainsi que de l'association Marque Valais. Elle bénéficiera d'un soutien étatique minimal de 10 millions par année.

Grâce à l'initiative de notre directeur Sébastien Epiney auprès des milieux touristiques et à l'engagement de notre responsable marketing Beat Eggel, aussi député-suppléant au Grand-Conseil, auprès de différents groupes politiques, certaines décisions favorables pour nos organisations ont été prises. Mentionnons par exemple que les sociétés de développement pourront, dès 2013, conserver l'entier de la taxe d'hébergement dans leur caisse. Le montant supplémentaire qui pourra ainsi être utilisé pour la promotion de Nendaz est d'environ CHF 95'000.- et pour Veysonnaz d'environ CHF 40'000.-. En effet, la loi actuelle sur le tourisme prévoit que les 2/3 de la taxe d'hébergement sont versés à Valais Tourisme. La nouvelle loi aurait dû maintenir cette exigence. Cependant, grâce à l'engagement de Nendaz Tourisme et d'autres offices de tourisme, cet aspect a été changé au profit des destinations, sans péjorer Valais/Wallis Promotion, puisque la différence sera prise dans le budget ordinaire de l'Etat.

Nendaz, partenaire du HC Fribourg-Gottéron

Pourquoi se tourner vers le HC Fribourg-Gottéron, après avoir collaboré pendant 5 ans avec le Genève-Servette (GSHC)?

Le contrat de 5 ans avec le GSHC arrivait au bout. Dans un premier temps, nous pensions nous retirer du hockey pour un an ou deux. Or, le Président du club Monsieur Laurent Haymoz est propriétaire d'un appartement à Nendaz et les contacts se sont naturellement opérés... et nous avons signé pour 5 ans!

Les objectifs de ce nouveau sponsoring?

Occuper le terrain dans une autre zone géographique pour nous, prioritairement le canton de Fribourg et le Gros de Vaud. D'autre part, le HC Fribourg-

Gottéron est la première adresse de hockey en Suisse Romande en termes de popularité et de capital sympathie. Sportivement, nous étions aussi persuadés de la compétitivité de l'équipe. Enfin, la désignation de Hans Kossmann comme Head Coach, avec qui nous avons collaboré pendant plusieurs saisons lorsqu'il était l'assistant de Chris McSorley à Genève, nous a définitivement convaincus.

Fribourg-Gottéron et Nendaz, des points communs, des affinités?

La majorité des Fribourgeois, contrairement aux Genevois dont une bonne partie skie en France voisine, viennent en Valais pour leurs vacances de neige: nous espérons bien sûr gagner des clients dans cette zone géographique. Les Fribourgeois et Valaisans ont des tempéraments similaires, ils

s'accordent facilement. Le fait de les rejoindre après avoir sponsorisé le GSHC nous vaut par ailleurs beaucoup de marques de sympathie dans la région. Le club attend toujours son premier titre: peut-être que les bonnes ondes de Nendaz pourront l'aider dans cette conquête...



l'automne en avant-première

par Nendaz Tourisme

Pass OpenAir

Durant l'automne nos hôtes peuvent profiter de l'offre pass OpenAir qui leur donne accès à toutes les remontées mécaniques du secteur Printse et à une multitude de bons de réductions, comme par exemple: l'accès gratuit au Nendaz Fitness Park, 1 VTT enfant gratuit pour 1 VTT adulte loué ou un bon de

CHF 5.- valable dans un restaurant d'altitude de Télénendaz (Tracouet, Combatseline, Balavaux ou Tortin).

Les navettes des bisses

Nendaz – Veysonnaz

10h tous les jours jusqu'au 26.8.

10h du 27.8-21.10 les mercredis, vendredis et dimanches.

Nendaz – Siviez

Tous les jours jusqu'au 23.9, via le Car Postal www.cff.ch.

10h et 15h30 du 24.9-21.10 les mardis, jeudis et samedis.

Clôture des inscriptions, la veille à 17h30.



Vos prochains rendez-vous

9 août	Lever de soleil au Mont-Fort
11-12 août	RC Fun Day , vos modèles réduits sont les bienvenus... Rassemblement ouvert à tous, débutants ou confirmés, à Siviez
14 août	Braderie à Nendaz
15 août	Découverte du domaine des 4 Vallées au prix exceptionnel de CHF 20.-
18 août	Grand Raid – course de VTT reliant Verbier à Grimentz avec un départ par blocs à 6 h 30 depuis Nendaz.
22 août	Dernier marché Nendard de l'été
16 septembre	Découverte du domaine des 4 Vallées au prix exceptionnel de CHF 20.-
26 octobre	Rallye International du Valais à Nendaz

Retrouvez toutes ces informations et bien plus encore sur www.nendaz.ch



40 ans d'élections du conseil communal

par Simon Germanier

Dans deux mois environ les citoyennes et citoyens valaisans seront appelés aux urnes pour élire leurs conseillers communaux.

Dans nos récentes éditions nous avons entamé une série de rétrospectives portant sur les 40 dernières années d'histoire de l'assemblée primaire. Cette rubrique-ci s'inscrit dans le même cadre, sauf que l'élection s'organise toujours à bulletin secret et non en assemblée des citoyens. Le mandat de l'autorité exécutive étant de 4 ans, notre analyse porte ainsi sur 10 élections ayant eu lieu entre 1972 et 2008.

1^{re} partie : du scrutin

Nombre d'électeurs en constante hausse ; participation en quasi constante baisse.

C'est le premier paradoxe que révèlent nos investigations. Il ne surprend guère – on s'en doutait bien – mais le voici étayé par des chiffres :

Elections du conseil communal à Nendaz

Années	Electeurs	Votants	Participation
1972	2635	2385	90,51 %
1976	2767	2558	92,44 %
1980	2975	2715	91,26 %
1984	3270	2904	88,80 %
1988	3503	3204	91,46 %
1992	3813	3484	91,37 %
1996	3906	3119	79,85 %
2000	3990	3078	77,14 %
2004	4099	3014	73,53 %
2008	4132	2935	71,03 %

L'évolution de la population se répercute bien sûr sur celle du nombre des électeurs. Seul l'abaissement du droit de vote à 18 ans, en 1991, modifie un peu ce paramètre.

L'évolution du nombre de votants est plus explicite lorsqu'exprimée en pourcentage (taux de participation aux scrutins). Le constat qui saute aux yeux est la dégringolade de ce taux au gré du temps qui passe. Avec, cependant, une exception notable, en 1988 et en 1992. Elle s'explique. Ces années-là une « quatrième liste » de candidatures, intitulée « entente communale » est sur les rangs. Elle obtiendra d'ailleurs un siège à chacune des élections.

L'effet « quatrième liste » eut lieu à deux autres reprises encore : en 1976 (parti chrétien social) et en 2004 (union démocratique du centre) ; sans répercussion très visible sur le taux de participation.

Augmentation aussi des suffrages perdus par l'expression du vote

Deux cas de figure bien distincts ici :

- les listes « perdues » pour le décompte global des résultats ;
- les suffrages « perdus » pour le calcul de la répartition proportionnelle.

Mais tout d'abord un tableau récapitulatif :

Elections du conseil communal à Nendaz

Années	Bulletins de vote		
	sans entête	blancs	nuls
1972	33	22	33
1976	30	30	30

1980	41	44	23
1984	56	53	19
1988	72	34	22
1992	124	107	32
1996	171	140	64
2000	216	57	31
2004	176	52	34
2008	226	86	74

Les listes perdues pour le décompte global des résultats sont les bulletins blancs et les bulletins nuls. Les bulletins blancs résultent d'expressions volontaires d'électeurs ne souhaitant pas prendre position. C'est leur droit le plus strict. Les bulletins nuls sont plus problématiques, parce qu'ils expriment, eux, une volonté parfois très précise, mais que le bureau électoral doit invalider, parce que signifiée de manière erronée, c'est-à-dire non autorisée par la loi. Il faut constater, dans ce domaine aussi, un accroissement progressif du phénomène. Avec, c'est vrai, un sursaut passager en 2000 et en 2004.

Les suffrages perdus pour le calcul de la répartition proportionnelle sont les suffrages blancs résultant des bulletins sans entête (sans dénomination de partis). Chaque bulletin de vote vaut 11 suffrages, 11 sièges étant à occuper autour de la table du Conseil communal de Nendaz. Or les bulletins sans entête contiennent rarement 11 noms. La différence entre le nombre de suffrages nominatifs exprimés et 11 est,

par soustraction, le nombre de suffrages blancs. Ceux-ci n'entrent pas en considération dans le calcul de la répartition des sièges.

Le nombre de ces bulletins sans entête croît rapidement avec le temps qui passe. Ils marquent une tendance à se distancier des partis politiques pour se prononcer en priorité sur les candidatures elles-mêmes.

A titre d'exemple de l'impact du phénomène: en 2008, 226 bulletins sans entête ont exprimés 965 suffrages nominatifs et 1'521 suffrages blancs. Les suffrages «perdus» ainsi pour le calcul de la répartition des sièges représentent plus de... 138 listes.

Première conclusion

Diminution de la participation et augmentation des listes et suffrages n'entrant pas en considération pour les résultats; les deux s'additionnent, finalement, pour marquer une sorte de désintérêt grandissant pour la gestion des affaires publiques. Nendaz n'a bien sûr pas le monopole de cette tendance.

2^e partie : des autorités Elu(e)s... et candidat(e)s

A Nendaz, le parti démocrate chrétien (anciennement parti conservateur) est majoritaire depuis l'introduction de la proportionnelle (1907 en Valais, 1908 à Nendaz), à l'exception des 4 législatures suivantes :

- de 1904 à 1912
- de 1957 à 1960, ainsi que 15 mois en 1961-1962
- de 1973 – 1976.

Les sièges sont partagés avec le parti libéral radical (anciennement parti radical démocratique) ainsi qu'avec le parti socialiste (élu sous l'étiquette «alliance de gauche» depuis 2008). Quelques autres formations sont intervenues épisodiquement, dont une seule (entente communale) avec succès (1988 et 1992).

Le tableau qui suit synthétise la répartition des sièges, ainsi que le nombre des candidatures proposées au choix des électeurs, pour les 10 dernières élections.

Elections du conseil communal à Nendaz

Années	Nombre sièges obtenus				Nombre candidats proposés			
	PDC	Rad.	Soc.	Div.	PDC	Rad.	Soc.	Div.
1972	5	4	2	-	6	4	4	-
1976	6	4	1	-	6	4	5	2
1980	6	4	1	-	6	4	3	-
1984	6	4	1	-	6	4	1	-
1988	6	3	1	1	6	4	2	3
1992	6	3	1	1	6	6	1	2
1996	7	3	1	-	6	3	1	-
2000	6	3	2	-	6	5	3	-
2004	7	2	2	-	6	3	4	4
2008	6	3	2	-	6	3	3	-

Quelques commentaires relatifs aux candidatures, pour lesquelles chaque parti a une stratégie propre.

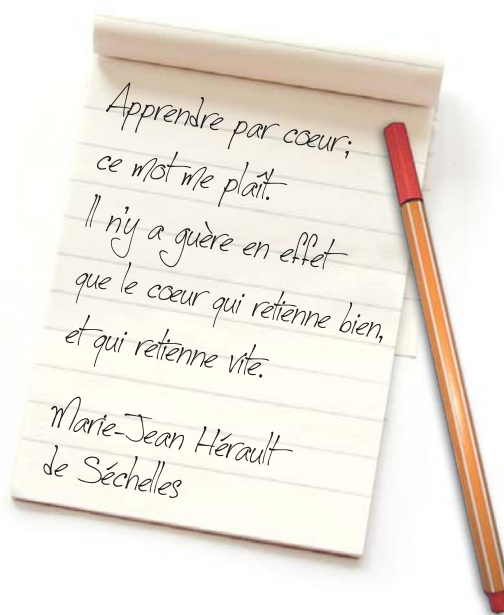
- Par tradition, le parti démocrate chrétien propose des listes fermées où le nombre de candidatures n'excède pas le nombre de ses sièges précédemment obtenus.
- Le parti radical pratiquait de même jusqu'en 1988. Son déclin depuis cette date a provoqué l'ouverture de ses listes dans le but d'être plus offensif, politiquement parlant.
- Le parti socialiste présente, lui, une politique inverse. Largement ouvertes par le passé, ses listes ont tendance à se fermer, ou se ferment carrément, comme en 1984, 1992 ou 1996.

En 1996 et en 2004, un parti – le parti démocrate chrétien – obtient plus de sièges (7) qu'il a de candidats proposés (6). En pareil cas il appartient aux par-

ains de la liste des candidatures de proposer au conseil communal un candidat supplémentaire. Si le candidat en question répond aux critères fixés par la loi, le conseil communal le déclare élu.

Dernière analyse, statistique. Sur les 10 derniers scrutins électoraux :

- 2 ont proposé 17 candidatures pour 11 sièges (1976 et 2004);
- 1 a proposé 15 candidatures pour 11 sièges (1988);
- 3 ont proposé 14 candidatures pour 11 sièges (1972, 1992 et 2000);
- 1 a proposé 13 candidatures pour 11 sièges (1980);
- 1 a proposé 12 candidatures pour 11 sièges (2008);
- 1 a proposé 11 candidatures pour 11 sièges (1984);
- 1 a proposé 10 candidatures pour 11 sièges (1996).



Conseils communaux des 10 dernières législatures

PÉRIODE 1973/1976

Président: Bornet Pierre-André, Sion (Aproz)

Vice-président: Broccard Léon, Basse-Nendaz

Conseillers: Bornet Georges, Fey; Carthoblaz Louis, Basse-Nendaz; Délèze Gaston, Haute-Nendaz; Fournier Roger, Brignon; Fournier Simon, Brignon (décédé le 17.8.1974, remplacé par Délèze Firmin, Basse-Nendaz); Mariéthoz Jacques, Haute-Nendaz; Mariéthoz Marc, Fey; Pitteloud Emmanuel, Sion (Baar); Praz Jean-Jacques, Haute-Nendaz.

PÉRIODE 1977/1980

Président: Bornet Pierre-André, Sion (Aproz)

Vice-président: Délèze Firmin, Basse-Nendaz

Conseillers: Bourban Laurent, Haute-Nendaz; Carthoblaz Louis, Basse-Nendaz; Charbonnet Pierre, Basse-Nendaz; Follonier Luc, Haute-Nendaz; Fragnière Candide, Clèbes; Glassey Pierre, Baar; Mariéthoz Marc, Fey; Michelet Freddy, Aproz; Pitteloud Emmanuel, Sion (Baar).

PÉRIODE 1981/1984

Président: Bornet Pierre-André, Sion (Aproz)

Vice-président: Délèze Firmin, Basse-Nendaz

Conseillers: Bornet Joseph, Brignon; Bourban Laurent, Haute-Nendaz; Charbonnet Pierre, Basse-Nendaz; Follonier Luc, Haute-Nendaz; Fournier Jean-Maurice, Haute-Nendaz; Fragnière Candide, Clèbes; Glassey Pierre, Baar; Lathion Jean-Marc, Haute-Nendaz; Praz André, Fey.

PÉRIODE 1985/1988

Président: Fournier Albert, Haute-Nendaz

Vice-président: Fournier Michel, Basse-Nendaz

Conseillers: Bornet Jean-Paul, Beuson; Bornet Joseph, Brignon; Clerc Jean-Marie, Aproz; Follonier Luc, Haute-Nendaz; Fournier Jean-Maurice, Haute-Nendaz; Lathion Jean-Marc, Haute-Nendaz; Mariéthoz Gabriel, Haute-Nendaz; Praz André, Fey; Praz Max-André, Clèbes.



PÉRIODE 1981-1984



PÉRIODE 1985-1988

PÉRIODE 1989/1992

Président: Fournier Albert, Haute-Nendaz

Vice-président: Fournier Michel, Basse-Nendaz

Conseillers: Bornet Jean-Paul, Beuson; Bornet Lydie, Basse-Nendaz; Carthoblaz Philippe, Beuson; Clerc Jean-Marie, Aproz; Lathion Jean-Marc, Haute-Nendaz; Lathion Léonard, Biedron; Mariéthoz Bernard, Haute-Nendaz; Mariéthoz Gabriel, Haute-Nendaz; Praz Max-André, Clèbes.

PÉRIODE 1993/1996

Président: Fournier Albert, Haute-Nendaz

Vice-président: Fournier Michel, Basse-Nendaz

Conseillers: Bornet Lydie, Basse-Nendaz; Bourban Narcisse, Haute-

Nendaz; Darioly Jacky, Aproz; Dumas Francis, Baar; Fournier Bernard, Basse-Nendaz; Lathion Léonard, Biedron; Mariéthoz Bernard, Haute-Nendaz; Michelet Nicolas, Aproz; Perrier Bernard, Haute-Nendaz.



PÉRIODE 1997/2000

Président: Fournier Albert, Haute-Nendaz

Vice-président: Dumas Francis, Baar

Conseillers: Bourban Gisèle, Saclentse; Bourban Jacques, Haute-Nendaz; Bourban Narcisse, Haute-Nendaz; Darioly Jacky, Aproz; Fournier Albert, Brignon; Fournier Bernard, Basse-Nendaz; Fournier Philippe, Basse-Nendaz; Fragnière Annick, Clèbes (décédée le 19 janvier 1999, remplacée par Favre Michel, Baar); Michelet Nicolas, Aproz.



PÉRIODE 1989-1992

PÉRIODE 2001/2004

Président: Dumas Francis, Baar

Vice-président: Fournier Philippe, Basse-Nendaz

Conseillers: Bourban Gisèle, Saclentse; Bourban Jacques, Haute-Nendaz; Bourban Narcisse, Haute-Nendaz; Fournier Albert, Brignon; Fournier Bernard, Basse-Nendaz; Fournier Michel, Cor; Fournier Yves-Alain, Les Biolleys/Brignon; Martignoni Yves, Haute-Nendaz; Theytaz Pierre, Sornard.



PÉRIODE 1997-2000

PÉRIODE 2005/2008

Président: Dumas Francis, Baar

Vice-président: Fournier Philippe, Basse-Nendaz

Conseillers: Bornet Myriam, Beuson; Bourban Gisèle, Saclentse; Bourban Jacques, Haute-Nendaz; Fournier Didier, Basse-Nendaz; Fournier Michel, Cor; Fournier Sébastien, Sornard; Fournier Yves-Alain, Les Biolleys/Brignon; Fragnière Frédéric, Basse-Nendaz; Theytaz Pierre, Sornard.



PÉRIODE 2001-2004

PÉRIODE 2009/2012

Président: Dumas Francis, Baar

Vice-président: Fournier Philippe, Basse-Nendaz

Conseillers: Bornet Myriam, Beuson; Crettenand Olivier, Basse-Nendaz; Délèze Séverine, Haute-Nendaz; Follonier Bernard, Baar; Fournier Michel, Cor; Fournier Sébastien, Sornard; Fragnière Frédéric, Basse-Nendaz; Theytaz Pierre, Sornard; Venetz Nadine, Sornard.



plan de scolarité 2012-2013

par la commission Enseignement et Formation

2012	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Lu	6 13 20 27	3 10 17 24	1 8 15 22 29
Ma	7 14 21 28	4 11 18 25	2 9 16 23 30
Me	1 8 15 22 29	5 12 19 26	3 10 17 24 31
Je	2 9 16 23 30	6 13 20 27	4 11 18 25
Ve	3 10 17 24 31	7 14 21 28	5 12 19 26
Sa	4 11 18 25	1 8 15 22 29	6 13 20 27
Di	5 12 19 26	2 9 16 23 30	7 14 21 28
	* 9	* 18	* 15.5
	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	
Lu	5 12 19 26	3 10 17 24 31	<p>Dates en gras : samedis, dimanches et jours fériés</p> <p><input type="checkbox"/> Jours fériés à ne compter ni dans les congés ni dans les jours effectifs de classe</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Journées école</p> <p><input type="checkbox"/> Demi-journées école</p>
Ma	6 13 20 27	4 11 18 25	
Me	7 14 21 28	5 12 19 26	
Je	1 8 15 22 29	6 13 20 27	
Ve	2 9 16 23 30	7 14 21 28	
Sa	3 10 17 24	1 8 15 22 29	
Di	4 11 18 25	2 9 16 23 30	
	* 18	* 13.5	
2013	JANVIER	FÉVRIER	MARS
Lu	7 14 21 28	4 11 18 25	4 11 18 25
Ma	1 8 15 22 29	5 12 19 26	5 12 19 26
Me	2 9 16 23 30	6 13 20 27	6 13 20 27
Je	3 10 17 24 31	7 14 21 28	7 14 21 28
Ve	4 11 18 25	1 8 15 22 29	1 8 15 22 29
Sa	5 12 19 26	2 9 16 23 30	2 9 16 23 30
Di	6 13 20 27	3 10 17 24	3 10 17 24 31
	* 17	* 13.5	* 17
	AVRIL	MAI	JUIN
Lu	1 8 15 22 29	6 13 20 27	3 10 17 24
Ma	2 9 16 23 30	7 14 21 28	4 11 18 25
Me	3 10 17 24	1 8 15 22 29	5 12 19 26
Je	4 11 18 25	2 9 16 23 30	6 13 20 27
Ve	5 12 19 26	3 10 17 24 31	7 14 21 28
Sa	6 13 20 27	4 11 18 25	1 8 15 22 29
Di	7 14 21 28	5 12 19 26	2 9 16 23 30
	* 15.5	* 16.5	* 13.5

Nombre total de jours effectifs durant l'année scolaire **167**

Horaires des transports scolaires

Enfantines et primaires

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
	↓	↑	↑	↓	↓	↑	↓	↑
HAUTE-NENDAZ								
Station	0815		1156		1300		1649	
Village	0820		1151		1308		1644	

BASSE-NENDAZ (pour les élèves de Saclentse, Beuson, Sornard, Fey et Condémines + Baar et Brignon 4P-5P-6P)

BAAR (pour les élèves de la rive droite de 1E, 2E, 1P, 2P, 3P)

La Rinde	0755		1147		1255			1642
Saclentse	0800		1142		1302			1637
Sornard	0805		1156		1305			1651
La Poya	0819	2 ^E BUS	1143	2 ^E BUS	1323	2 ^E BUS		1638 2 ^E BUS
Basse-Nendaz (cour)	0825		1135		1330			1630
Condémines	0755		1202		1300			1657
Moralla	0800		1158		1308			
Fey	0802		1155		1311			1649
Basse-Nendaz (cour)	0812		1145		1318			1640
Baar	0800	0825	1147	1147	1255	1327	1621	1652
Brignon	0805	0820	1143	1152	1300	1320	1626	1645
Bioleys				1155				
Beuson	0810	0818	1140		1305			1642
Basse-Nendaz	0816	0816	1132		1312			1634

APROZ (POUR LES ÉLÈVES DE BIEUDRON, DE COR ET D'APROZ)

Bieudron	0815		1145		1305			1645
Aproz	0825		1135		1315			1635
Cor	0810		1145		1310			1645
Aproz	0820		1135		1320			1635

Cycle d'orientation

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
	↓	↓	↑		↓	↓	↑	
HAUTE-NENDAZ - BASSE-NENDAZ								
Nendaz-Station		0720	1156			1330	1649	
Haute-Nendaz		0727	1151			1334	1644	
Sornard		0729	1149			1338	1642	
Saclentse	0732		1145		1313		1638	
Basse-Nendaz	0739	0739	1139		1321	1345	1632	

LES CONDÉMINES - BASSE-NENDAZ

Les Condémines		0730	1153		1310		1655	
Moudonne		0735	1144		1334		1638	
Basse-Nendaz		0746	1135		1343		1630	

Baar - Basse-Nendaz

Baar		0736	1139		1330		1638	
Brignon		0741	1136		1335		1635	
Beuson		0745	1134		1338		1633	
Basse-Nendaz		0748	1131		1341		1630	

COR - BIEUDRON - APROZ - BASSE-NENDAZ

Bieudron		0715	1205		1305		1705	
Aproz		0725	1152		1320		1647	
Fey		0736	1143		1331		1638	
Basse-Nendaz		0745	1135		1340		1630	
Cor		0705	1155	MERCREDI	1305		1705	
Route de Cor			1150	MERCREDI				
Aproz		0722		MERCREDI	1320		1655	

CLÈBES - VEYSONNAZ - BASSE-NENDAZ

Clèbes		0735	1150		1325		1645	
Veysonnaz		0740	1145		1330		1640	
Basse-Nendaz		0750	1135		1340		1630	



agenda culturel 2012-2013

Sa 15.09.2012	Fête	ASP - Journée découverte aux Saveurs d'Antan	Moulin du Tsablo
Sa 22.09.2012	Fête	30 ans du Foyer Ma Vallée	Foyer Ma Vallée
Di 07.10.2012	Fête	Inauguration du nouveau drapeau de la Davidica	CO Basse-Nendaz
Di 07.10.2012	Loto	La Concordia	Biolette
Di 14.10.2012	Loto	Ski club Arpettaz	Aproz
Di 21.10.2012	Loto	Le Muguet	Biolette
Ve 26.10.12	Concert	Si on chantait	Biolette
Sa 27.10.12			Fey
Sa 03.11.2012	Concert	Chanson de la Montagne	Eglise Basse-Nendaz
Di 04.11.2012	Loto	La Caecilia	Biolette
Sa 10.11.2012	Concert	Ensemble vocal Renaissance	Biolette
Di 11.11.2012	Loto	HC Nendaz	Aproz
Di 18.11.2012	Loto	Eglise de Haute-Nendaz	Biolette
Di 25.11.2012	Loto	FC Aproz	Fey
Sa 01.12.2012	Concert	Ej'Ecochyoeu	Biolette
Di 02.12.2012	Loto	Club de Montagne	Biolette
Di 09.12.2012	Loto	Centre médico-social	Aproz
Di 16.12.2012	Loto	La Rosablanché	Eglise d'Aproz
	Loto	Eglise d'Aproz	Biolette
Sa 22.12.2012	Concert	Noël Echo du Mont + Muguet	Aproz
Sa 29.12.2012	Loto	Hospitaliers de Lourdes	Biolette
Sa 05.01.2013	Loto	Echo du Mont	Biolette
Di 06.01.2013	Loto	Chœur St-Michel	Biolette
Di 13.01.2013	Loto	La Davidica	Biolette
Di 20.01.2013	Loto	FC Printse/Nendaz	Biolette
Di 27.01.2013	Loto	Secours Mutuel	Biolette
Di 03.02.2013	Loto	Eglise de Basse-Nendaz	Biolette
Sa 09.02.2013	Tournoi	FC Printse/Nendaz	Biolette
Di 10.02.2013			Biolette
Di 17.02.2013	Loto	Chanson de la Montagne	Haute-Nendaz
Di 24.02.2013	Loto	Ej'Ecochyoeu	Biolette
Sa 02.03.2013	Concert	Chœur St-Michel Eglise	Biolette
Sa 09.03.2013	Concert	La Rosablanché	Biolette
Sa 16.03.2013	Concert	Echo du Mont	Eglise Basse-Nendaz
Di 17.03.2013	Concert	La Davidica	Eglise Fey
Lu 18.03.2013	Concert	La Caecilia	Biolette
Sa 23.03.2013	Concert	La Concordia	Biolette
Sa 06.04.2013	Concert	Chanson de la Montagne	Biolette
à confirmer			Aproz
Sa 13.04.2013	Concert	Le Muguet	Biolette
Vac. automne	Concert	Chanson de la Montagne	Biolette
à confirmer			Biolette
Sa 07.12.2013	Concert	Ej'Ecochyœü	Biolette